

Le Consécréateur répond : *Habetis Mandatum Apostolicum?* (Avez-vous un Mandat Apostolique?) et le premier Assistant ayant dit : *Habemus* (Nous l'avons), le Consécréateur ordonne qu'on le lise : *Legatur*.

Alors le Secrétaire du Consécréateur s'avance, et, ayant reçu ce Mandat des mains de l'Evêque assistant, il le lit à haute voix.

(Si le Consécréateur ne doit pas recevoir le serment de l'Elu, il dit ici : *Deo gratias*.)

Cela étant fait, l'Evêque qui doit être sacré quitte son siège, va se mettre à genoux devant le Consécréateur, et récite la formule de serment qui suit :

JE N. élu pour l'Eglise de N. serai dès à présent et à jamais fidèle et obéissant à l'Apôtre saint Pierre, à la sainte Eglise Romaine, à notre saint Père le Pape N. et à ses successeurs légitimes.

Je ne contribuerai ni par mes conseils, ni par mon consentement, ni par mes actions, à leur ôter la vie, non plus qu'à aucun mauvais traitement qu'on voudrait exercer contre eux, sous quelque prétexte que ce pût être. Et à l'égard des secrets qu'ils m'auront confiés, soit par eux-mêmes, soit par leurs Nonces, ou par

Ego N. electus Ecclesie N. ab hac hora in antea fidelis et obediens ero beato Petro Apostolo, sanctaeque Romanae Ecclesiae, et Domino nostro, Domino N. Papae N. eiusque successoribus canonicè intransibus.

Nam ero in consilio, aut consensu, vel facto, ut vitam perdant, aut membrum, seu ceterum in malâ captione aut in eos violenter quomodolibet ingerantur; vel injuriæ aliquae inferantur, quovis quaesito colore. Consilium vero, quod mihi credituri sunt per se aut Nuntios suos, seu lit-